



Considéré comme un délit, le cyberharcèlement peut être signalé à la police ou à la gendarmerie, dont les agents ont été sensibilisés à ces nouveaux types d'agression via le Web.

Les femmes de tous âges en sont victimes

COMMENT LUTTER CONTRE le cyberharcèlement ?

Avec l'avènement des outils numériques, le harcèlement en ligne se développe via les réseaux sociaux, les mails ou les diverses applications. Et, bien sûr, ce phénomène touche principalement les femmes.

En quoi consiste le cyberharcèlement que subissent les femmes ?

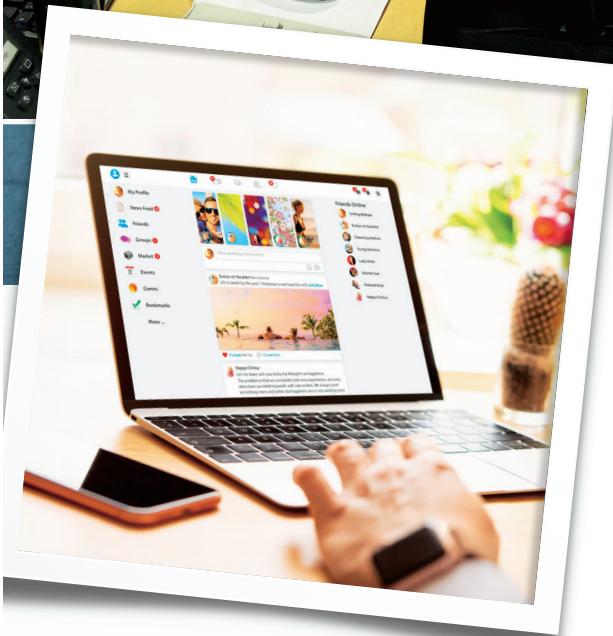
Laure Salmona. Il s'agit de violences exercées par le biais du numérique, c'est-à-dire sur un réseau social, par mail, sur un forum, et qui relèvent du harcèlement, c'est-à-dire qu'elles sont répétées. Qu'elles aient lieu dans un cadre public ou restreint, elles ont pour effet de porter atteinte à la dignité de la victime, et ont des conséquences sur sa santé morale et physique. Le cyberharcèlement est reconnu comme une forme de harcèlement moral : depuis 2014, il est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Depuis 2018, la loi punit aussi ceux qui participent à des « meutes », c'est-à-dire à des envois massifs et groupés. Celui qui a envoyé un seul message est aussi considéré comme coupable.



LAURE SALMONA
COFONDATRICE
DE L'ASSOCIATION
FÉMINISTES
CONTRE
LE CYBER-
HARCÈLEMENT
VSCYBERH.ORG.

Quelle forme peut-il prendre concrètement ?

L. S. Le cyberharcèlement peut se manifester sous forme de propos ou d'images, photos ou vidéos, dont la teneur est insultante, obscène ou menaçante... Certaines victimes reçoivent également des montages qui les montrent dans des situations dégradantes, ou des incitations au suicide. Un autre phénomène, puni par la loi depuis 2016, est la diffusion non consentie d'images intimes, que l'on appelle « *revenge porn* » (pornodivulgaration, en français). Des hommes envoient des clichés de leur compagne ou ex-compagne nue, ou pratiquant des actes sexuels. Même si la victime était d'accord lors de la prise de vue, ils n'ont absolument pas le droit de divulguer ces photos ou vidéos sans l'accord de la femme en question.



UNE PUCE pour traquer



Si les objets connectés peuvent être pratiques, certains les utilisent à des fins malveillantes. C'est le cas des AirTag, une petite balise de la taille d'une pièce de monnaie, qui permet de localiser une personne via une application téléchargée sur le téléphone. Il s'agit d'une infraction à la vie privée, allez déposer plainte, car il est possible de remonter jusqu'au propriétaire.

Ce phénomène est-il en hausse ?

L. S. Il existe encore peu d'enquêtes sur ce sujet, mais les cas dénoncés sont de plus en plus nombreux. Il faut dire que les usages numériques se développent. Aujourd'hui, nous passons beaucoup de temps sur les écrans et nos téléphones. Être présente sur les réseaux sociaux s'avère souvent nécessaire pour communiquer avec son entourage, rechercher d'emploi, partager des loisirs...

Quel est le profil des victimes ?

L. S. Les femmes sont davantage visées que les hommes. Selon une enquête que nous avons menée*, elles représentent 84 % des victimes. Elles peuvent être attaquées pour un simple commentaire posté sous une photo. Souvent, elles connaissent les auteurs, qui agissent sous leur véritable identité ou derrière un pseudonyme.

Bon à connaître

5 réflexes pour se protéger

- ✓ **Vérifiez les paramètres de confidentialité** de vos comptes en ligne (mail, réseaux sociaux...) et ne communiquez jamais vos mots de passe.
- ✓ **Limitez la publication d'informations** sur votre vie personnelle (date de naissance, adresse, photos...).
- ✓ **Soyez vigilant lorsque vous communiquez des éléments intimes**, personnels ou sensibles, vous concernant, vous ou d'autres personnes.
- ✓ **Méfiez-vous des inconnus** qui cherchent à communiquer avec vous.
- ✓ **Réfléchissez bien avant de publier vos messages et vos photos.** Gardez en tête qu'ils peuvent vous échapper, être rediffusés ou mal interprétés. Ne relayez pas n'importe quoi, il peut s'agir d'informations fausses ou polémiques, ce qui peut avoir de graves conséquences pour vous ou ceux qui en sont le sujet. Il est important de ne pas « liker » ni rediffuser les propos des harceleurs : vous pourriez être complice et aggraver la situation...

Pourquoi les femmes sont-elles davantage concernées ?

L. S. Parce que le monde numérique est le reflet de notre société : on y retrouve toutes les violences et les inégalités constatées dans la vie quotidienne. De nombreuses femmes touchées sont des personnalités médiatiques, comme les élues et les sportives, qui reçoivent des messages se moquant d'elles, de leur physique...

Existe-t-il un lien avec les violences conjugales ?

L. S. Oui, certaines femmes sont harcelées par un ex qui ne supporte pas la séparation et envoie donc des messages menaçants, dégradants dans le but de se venger. D'autres le sont par un conjoint qui exerce une forme de contrôle. Il surveille les faits et gestes de sa compagne dans la vie réelle et sur le Web, demande des appels vidéo pour vérifier qu'elle se trouve bien là où elle affirme être, fouille dans le téléphone... Il arrive même que certains auteurs utilisent des logiciels espions (voir encadré ci-contre). Et dans neuf cas de violences conjugales sur dix, on retrouve des cyberviolences**.



Les femmes sont 27 fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement ou de discours de haine en ligne que les hommes.

Source : Commission de la condition de la femme, ONU, 2023.

Ça nous concerne tous

Que faire si vous ou une proche êtes victimes ?

✓ **Ne restez pas seule** : cherchez du soutien auprès d'une personne de confiance. Mais si votre entourage tente de vous culpabiliser, n'hésitez pas à vous tourner vers quelqu'un d'autre, car ce sont les harceleurs qui doivent être blâmés, et non les victimes.

✓ **Gardez des preuves** : en effectuant des captures d'écran, en gardant l'adresse de la page web. Vous pouvez porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie, en apportant ces preuves.

✓ **Il est important de demander le retrait des contenus** ou de les signaler auprès des plateformes où ils ont été publiés. S'ils apparaissent dans les résultats de moteurs de recherche, sur google.fr, par exemple, demandez-leur qu'ils ne soient plus affichés (cela s'appelle le déréférencement).

✓ **Si cela impacte votre santé**, que vous avez des idées noires, parlez-en à votre médecin qui pourra vous aider.

✓ **Sur le site vscyberh.org**, toutes les démarches sont détaillées.

✓ **Contactez les associations** qui accompagnent les victimes, comme le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, sur fncidff.info), le site e-enfance.org (ou au 30 18), ou France Victimes (france-victimes.fr, ou au 116 006), et signalez les contenus vous visant auprès de Pharos, la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur (internet-signalement.gouv.fr).

93%

des victimes de diffusion d'images intimes à caractère sexuel ont déclaré avoir souffert d'une détresse émotionnelle importante.

Source : Lobby Européen des Femmes, 2017.



Qui sont les agresseurs ?

L. S. Les profils sont variés mais, dans 74 % des cas**, ce sont des hommes qui sont impliqués dans les violences perpétrées en ligne. Il est vrai qu'être derrière un écran peut donner un sentiment de protection, d'impunité. Parce qu'ils ne sont pas face à leur victime, les agresseurs ressentent moins d'empathie, mettent moins de filtres dans leurs propos. Mais les répercussions sur la vie des victimes sont terribles...

Quelles sont les conséquences pour celles qui sont cyberharcélées ?

L. S. C'est extrêmement dur à vivre. Ces femmes souffrent sur le plan de la santé, notamment de symptômes de stress post-traumatique, comme l'hypervigilance, les troubles anxieux et dépressifs, les insomnies, les pensées suicidaires. Il est courant que les victimes développent des troubles alimentaires, augmentent leur consommation d'alcool et de substances en raison des violences subies. Leur épanouissement relationnel, leurs relations familiales et professionnelles sont également bouleversés. Les conséquences peuvent être extrêmes : 14 % des victimes déclarent avoir tenté de se suicider suite aux violences subies**. Cela joue enfin sur leur liberté d'expression et leur présence en ligne, car un tiers des victimes désactivent leurs comptes sociaux suite aux événements vécus dans le but de se protéger.

Que peuvent faire les pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène ?

L. S. Il est primordial que les professionnels, de la justice, de la police, de l'aide aux victimes de violences conjugales soient mieux formés à ce sujet. Nous demandons qu'une plateforme d'accompagnement dédiée soit créée, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays. Trop de victimes se retrouvent en grande détresse, sans savoir vers qui se tourner ! Il est nécessaire aussi qu'une grande campagne de sensibilisation et de prévention soit menée, comme cela est fait par exemple pour la Sécurité routière.

* Source : Cyberviolence et cyberharcèlement : le vécu des victimes, Ipsos 2022.

** Plus d'infos sur vscyberh.org.

À LIRE : POLITISER LES CYBERVIOLENCES, DE LAURE SALMONA ET KETSIA MUTOMBO (ÉD. LE CAVALIER BLEU, 2023).